



Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans
les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par VIVAT International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2006/1.



Déclaration

VIVAT International (VIVAT) suit avec un grand intérêt les progrès accomplis en ce qui concerne la condition de la femme et demeure convaincu que l'égalité des sexes est la clef du développement. Nous prenons note du rôle croissant que jouent les femmes dans tous les domaines et félicitons la communauté internationale, les États Membres et les ONG pour les mesures courageuses qu'ils ont prises afin de promouvoir l'égalité des sexes. Les activités que nous menons avec les femmes dans 62 pays de tous les continents montrent que les progrès accomplis à ce jour sont loin d'être satisfaisants. En effet, la pauvreté prend le visage de la femme et les injustices touchent invariablement la femme.

Comme l'a dit le Secrétaire général, Kofi Annan, à l'ouverture de la Conférence de Beijing+5, « ... les femmes continuent d'assumer un fardeau disproportionné sur les plans de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la santé médiocre, de la malnutrition et de la violence. » Nous pensons que c'est toujours vrai. Si nous devons ensemble lutter contre la pauvreté et l'injustice, il faut commencer par nous tourner vers les femmes et les autonomiser.

Dans la Déclaration de Beijing, les États Membres se sont déclarés « convaincus que le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation, sur un pied d'égalité, à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix » (par. 13 de la Déclaration de Beijing). Cela revient à assurer l'égalité des chances au travail et au foyer, mais aussi dans la société en général. Cela nécessite aussi une véritable démocratisation dans les domaines politique, social et culturel. L'apport unique des femmes est essentiel à la pleine réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing+5), les États Membres ont également souligné l'importance du rôle des hommes : « les hommes doivent se mobiliser aux côtés des femmes et assumer leur responsabilité pour ce qui est de faire progresser l'égalité entre les sexes » (par. 6).

VIVAT souligne que la reconnaissance de la contribution cruciale des femmes à la société est un élément important de l'égalité des sexes. Une grande partie de la contribution qu'elles apportent à l'économie et au foyer passe inaperçue. C'est ainsi que leurs activités « domestiques », rémunérées ou non, sont largement méconnues. Au travail, elles n'ont pas les qualifications requises pour accéder à des postes de direction, car elles ont été exclues de l'accès à l'enseignement supérieur. Les femmes autochtones sont souvent confrontées à des difficultés à la fois parce qu'elles sont femmes et parce qu'elles sont membres de communautés autochtones. La triste réalité est que le fardeau persistant et grandissant du chômage frappe d'abord les femmes. Dans la Déclaration de Beijing, il est souligné que « Un quart des ménages du monde entier sont dirigés par des femmes et de nombreux autres ménages dépendent du revenu de la femme même lorsqu'ils comptent des hommes. » (par. 22). Les femmes apportent donc une contribution primordiale à la communauté et à l'activité économique.

Comme la Commission, nous pensons que l'éducation est un élément essentiel dans la réflexion sur l'égalité des sexes. La Déclaration de Beijing souligne que 130 millions d'enfants sont privés d'enseignement primaire et deux tiers des analphabètes adultes sont des femmes (par. 263). Dans la Déclaration politique de

Beijing+5, il est indiqué que, dans les pays en développement, peu de progrès ont été réalisés dans l'élimination de l'analphabétisme (par. 10). Notre expérience sur le terrain le confirme. L'éducation primaire et secondaire pour tous est le premier facteur favorisant l'égalité des sexes.

La pauvreté frappe davantage les femmes. Elle les empêche d'être actives et de faire valoir leurs droits. Dans de nombreux pays, l'aggravation de la crise économique amoindrit les chances des femmes de participer à des activités économiques productives. Nous rappelons une fois de plus que l'élimination de la pauvreté est indispensable à un développement équitable et tenant compte de la condition de la femme. Pour atteindre cet objectif, nous exhortons les États Membres à accorder, dans leur action contre la pauvreté, une importance primordiale aux préoccupations des femmes et des enfants. Il faut mettre en place des stratégies nationales pour que les pays développés atteignent les objectifs de l'aide publique au développement et pour que les pays en développement recherchent des modalités nouvelles de financement du développement et financent directement des programmes pour l'élimination de la pauvreté. Il faut également alléger la dette des pays les moins avancés pour leur permettre de souffler un peu. Mais la clef de la croissance économique durable demeure le commerce juste et équitable. Dans toutes ces actions, les femmes devraient jouer un rôle central, à la fois en ce qui concerne le développement et la prise de décisions. L'égalité des sexes est essentielle au développement.

Nous prions les gouvernements d'adopter des politiques de développement humain intégral, pas seulement de développement du marché. Les services sociaux ne constituent pas une charge budgétaire. Ils sont à la fois une nécessité et un droit pour tous les êtres humains. Nous soutenons les initiatives qui contournent les grandes entreprises, notamment la création de petites entreprises pour les femmes au moyen du microcrédit. Nos activités populaires montrent que celles-ci sont aptes à prendre des « risques économiques ». Une partie des programmes de microcrédit que nous avons mis en place ont été destinés aux femmes.

VIVAT note avec inquiétude les menaces de plus en plus grandes contre les femmes migrantes. De plus en plus, elles sont non seulement séparées de leur famille, mais également traumatisées par des conditions de travail inhumaines et exposées aux violences et aux sévices de leurs employeurs. Nous nous joignons aux ONG et à la société civile pour appeler tous les gouvernements à faire face à ce problème grandissant.

VIVAT accueille avec satisfaction :

- L'initiative prise par la Commission de choisir les thèmes de la participation des femmes au développement et de la femme et la prise de décisions pour évaluer les progrès accomplis et les enseignements tirés;
- Les initiatives issues de l'Année internationale du microcrédit (2005) qui soulignent l'urgence de créer, aux fins du développement, des secteurs financiers ouverts;
- La publication prochaine de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes;
- La session de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement.

VIVAT demande :

- La réalisation immédiate des objectifs 2 et 3 de la Déclaration du Millénaire, qui ne sauraient attendre jusqu'à 2015, afin de tenir les promesses faites lors du Sommet mondial de 2000;
- À tous les États Membres de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);
- De remédier aux conflits armés généralisés et aux solutions basées sur l'usage de la force;
- De poursuivre la lutte contre la pandémie du VIH/sida;
- Aux organes internationaux tels que la Commission de la population et du développement, qui publient des données ventilées par sexe sur les migrations et les autres questions concernant les femmes, de voir les choses en face;
- À tous les gouvernements d'établir des mécanismes favorisant le dialogue et l'écoute des femmes aux niveaux local, régional et national.

Conclusion

La condition d'un développement véritable, qui vise entre autres à éliminer la pauvreté, est d'agir pour que les femmes jouent leur rôle sur un pied d'égalité dans l'élaboration et l'exécution des politiques. Reconnaître leur rôle dans le processus de développement, les préparer à la vie active par une bonne éducation, des infrastructures de santé adéquates et des emplois, c'est largement les acheminer vers leur participation au développement. Si tous les acteurs, notamment les dirigeants politiques, font preuve d'une volonté politique ferme, l'ONU et les gouvernements y parviendront.
